

Madame Monsieur,

Le temps du Carême débute cette semaine.

Cette période de quarante jours qui précède Pâques, est un temps de conversion intérieure, où nous sommes invités à explorer notre spiritualité et à nous ouvrir aux autres. Chacun est libre de choisir comment vivre cette période et d'utiliser les moyens qui lui permettent de revenir à l'essentiel, c'est-à-dire de laisser tomber le superflu et de revitaliser sa relation à Dieu.

Pour les enfants, nous proposons dès le vendredi 1<sup>er</sup> mars, les déjeuners pain/pomme : vous êtes facturés d'un repas normalement, votre enfant mange à volonté du pain et des pommes, la différence de prix est reversée à une association.

Les sommes ainsi récoltées seront versés aux Scouts de Houilles qui depuis plusieurs années participent bénévolement à la vie de l'école lors de la kermesse, des déménagements, animent des journées sports et détente pour vos enfants.

Ils ont pour projet de partir plusieurs semaines à Madagascar travailler bénévolement.

Si vous souhaitez que votre enfant participe, veuillez remplir le document joint et le retourner à l'enseignante.

Au plaisir de vous retrouver nombreux à la célébration des Rameaux, le samedi 23 mars, je souhaite à tous une gourmande journée de Mardi Gras.

Cordialement,

Estelle Verschoot

Je, soussigné(e)

.....autorise mon

enfant..... en

classe de ..... à participer aux 4 déjeuners pain/pomme du mois de mars.

Signature :